

COMMUNIQUE DE PRESSE Etude PHARE-Associations

Novembre 2015

Les partenariats : innover pour relever les défis des fragilités en territoire

Paris, le 30 novembre 2015 – L'Observatoire national des partenariats publie l'étude PHARE-Associations qui analyse la perception des dirigeants associatifs sur les fragilités de leur territoire, ainsi que sur la capacité des partenariats entre entreprises et associations d'intérêt général à mieux y répondre. Quels sont les résultats de cette étude ?



86% des dirigeants associatifs pensent que les alliances entre associations et entreprises sont source d'innovation pour créer des solutions nouvelles face aux fragilités de leur territoire

Les associations sont convaincues que les alliances avec des entreprises sont un moyen efficace pour répondre aux fragilités de leur territoire qu'elles expriment très précisément. Elles évoquent « la nécessité d'aller vers un décloisonnement », « l'alliance pour faire face », mais aussi « la complémentarité des deux acteurs ». Les dirigeants associatifs souhaitent renforcer leurs liens avec les entreprises pour agir avec elles au service de l'intérêt général.

Selon l'étude PHARE-Associations (Comisis, novembre 2015), les associations sont en mouvement : près de 1,2 million de partenariats associations - entreprises existent à ce jour. 53% des associations employeuses (46% en 2009) et 35% des non employeuses développent déjà des partenariats avec des entreprises. Cela représente plus de 267 000 associations impliquées. Cette dynamique s'intensifie si l'on compare à l'étude ARPEA-Associations publiée en 2009¹.

Outre le mécénat (67%), d'autres modes de relations innovantes² se développent : pratiques responsables (29%), coopération économique (26%) et innovation sociétale (25%).

« Face au "devoir d'alliances" réclamé par les français (étude PHARE-Citoyens, Comisis-OpinionWay, Septembre 2015), les entreprises ont répondu par un devoir de mobilisation (étude PHARE--Entreprises, Comisis, Octobre 2015). Dans cette étude PHARE-Associations, les dirigeants associatifs invitent les entreprises à les rejoindre pour agir et innover ensemble» déclare Charles-Benoît Heidsieck, Président-Fondateur du RAMEAU, pilote de l'Observatoire national des partenariats.

¹ Etude ARPEA-Associations, Comisis – CPCA pour l'Observatoire national des partenariats, novembre 2009

² Définition des 4 types de partenariats :

Pratiques responsables: apport des savoir-faire de l'association à l'entreprise. Mécénat: soutiens de l'entreprise à un projet associatif d'intérêt général. Coopération économique: contribution de chacun des partenaires à une offre commune. Innovation sociétale: création de solutions innovantes pour répondre à des fragilités et/ou des enjeux du territoire

Résultats de l'étude PHARE – Associations (étude COMISIS, novembre 2015)

1 – Les principales fragilités perçues sur le territoire : les difficultés économiques et sociales des citoyens

Les dirigeants associatifs identifient en priorité les difficultés économiques et sociales des personnes : c'est à dire l'emploi (note moyenne de 6,8/10), le vieillissement (note de 6,7) et le lien social (note de 6,4). A noter que la pauvreté (6,3) suit de près ce trio.

Les dirigeants perçoivent également les dynamiques économiques et sociétales de leur territoire: le développement économique et le logement (6 chacun), le niveau de vie et la santé (5,8 chacun), ainsi que la transition énergétique et la mobilité (5,7 chacun).



Ainsi, les dirigeants associatifs mettent en avant les difficultés vécues par les populations qu'elles côtoient dans le cadre de la réalisation de leurs missions de terrain. Cette perception globale est à nuancer selon la nature des associations : les associations employeuses sont plus sensibles au lien social, alors que celles exclusivement bénévoles priorisent le vieillissement.

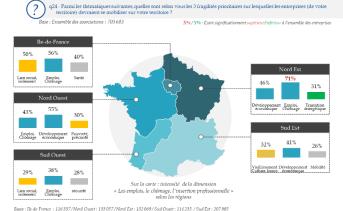
2 – Selon les associations, les entreprises sont des partenaires pour agir ensemble sur ces fragilités



Les dirigeants associatifs considèrent que l'action des entreprises doit se focaliser prioritairement sur les problématiques économiques que sont l'emploi (46%) et le développement économique (38%). De plus, ils soulignent l'importance du rôle des entreprises sur le lien social (23%).

3 – Une implication des entreprises qui doit s'adapter en fonction des enjeux de chaque territoire

Le devoir d'implication des entreprises perçu par les associations n'est pas le même selon les territoires. Si l'emploi ou le développement économique sont considérés par les associations comme la 1ère priorité d'action identifiée, les 2ème et 3ème positions évoluent d'un territoire à l'autre. Citons par exemple, en position 2, le lien social pour l'Ile de France et le Sud-Ouest alors qu'il s'agit du vieillissement pour le Sud-Est.

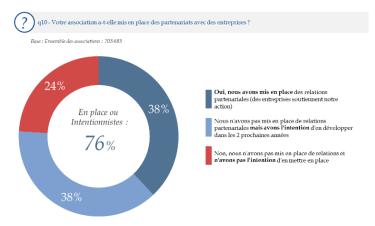


4 – Les partenariats avec les entreprises, un moyen de faire face aux fragilités

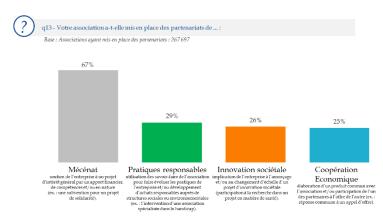
38% des associations sont en partenariat avec les entreprises :

- 53% des associations employeuses développent des relations partenariales avec les entreprises.
 - En 6 ans, le nombre d'associations employeuses engagées auprès des entreprises a augmenté de 7 points (46% d'associations engagées en 2009 selon étude Comisis ARPEA Associations, 2009).
- Pour les associations non employeuses, le taux de présence de partenariat se situe à 35%.

Le profil de la structure influe dans la mise en place de partenariats: les structures d'insertion sont celles qui en réalisent le plus. Les 267 000 associations engagées mènent en moyenne 4,5 partenariats chacune. A noter également que le taux de présence de partenariats est variable selon les régions.



5 – A côté du mécénat, une ouverture vers d'autres modes de relations



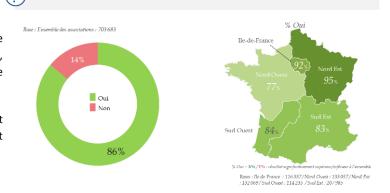
67 % des associations ayant des partenariats bénéficient du mécénat de l'entreprise.

Les pratiques responsables (29%), la coopération économique (26%) et l'innovation sociétale (25%) sont des modes de partenariats en émergence.

6 - Les alliances avec les entreprises, une source d'innovation

86% des dirigeants pensent que les relations partenariales avec les entreprises sont source d'innovation pour répondre aux enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Cette tendance est nuancée selon les régions.

Par ailleurs, 62% des dirigeants associatifs estiment que les partenariats avec les entreprises favorisent également leur propre capacité d'innovation.



Les partenariats associations – entreprises sont donc des leviers pour répondre aux fragilités des territoires. Une vision qui est partagée à la fois par les citoyens, les entreprises et les associations.

Contexte et objectifs de l'étude PHARE - Associations

Face aux défis économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, les partenariats entre associations et entreprises constituent une réponse innovante. En moins de dix ans, cette dynamique d'alliances s'accélère sur les territoires. Il s'agit aujourd'hui de mieux comprendre « au service de Quoi ? ».

L'objectif de l'étude PHARE – Associations est de connaître la perception des dirigeants sur les points suivants :

- Les fragilités de leur territoire, c'est-à-dire des thèmes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'agir pour répondre aux enjeux territoriaux;
- Le rôle que peuvent jouer les partenariats "entreprises associations" pour réduire ces fragilités.

Ce regard est analysé dans un 1^{er} temps pour chacune des 5 régions françaises (UDA 5) afin d'en identifier les spécificités territoriales. Il est aussi consolidé au niveau national.

Réalisée en partenariat avec le Mouvement associatif, cette étude a été relayée par le Ministère en charge de la vie associative et des réseaux partenaires : Alsace Active, l'AVISE, Debout !, la Fonda, France Active, France Bénévolat, Passerelles & Compétences, ProBonoLab et RNMA.

Méthodologie de l'étude PHARE - Associations



Etude réalisée pour l'Observatoire national des partenariats par :



L'Observatoire national des partenariats

Créé en 2008 par Le RAMEAU en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'Observatoire national des partenariats a pour objectif de qualifier les enjeux des relations entre les structures d'intérêt général et les entreprises, d'identifier les pratiques innovantes et de suivre l'évolution des dynamiques d'alliances en France. Le 1er cycle quinquennal d'études nommé ARPEA (2008 – 2012) a permis d'établir un état des lieux en France, et de comprendre le mouvement d'alliances sur les territoires.

Depuis 2013, un 2 eme cycle quinquennal d'études est mené pour mieux percevoir l'impact de ces alliances. C'est dans ce cadre que l'Observatoire a lancé le programme d'études PHARE. L'objectif de ce programme est d'éclairer les fragilités en territoire sur lesquelles les stratégies d'alliances sont pertinentes. Composé de 5 volets d'études, ce programme s'appuie sur le regard de quatre parties prenantes afin d'obtenir une vision croisée :

Des Citoyens,

- Des Entreprises,
- Des Associations,
- Des Institutions.

En parallèle de ces quatre études, un diagnostic territorial des 13 régions françaises est réalisé avec une consolidation au niveau national

Sous la direction scientifique d'Anne ROBIN, fondatrice de la société d'études COMISIS, le programme d'études PHARE est mené en partenariat avec :













Volet Associations

Volet Institutionnels



Les travaux de recherche du RAMEAU sont diffusés grâce au soutien de :

